

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR :

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale concernant le projet de création du « **parc éolien des Terres Rouges** » composé de 3 aérogénérateurs et 1 ou 2 postes de livraison- rubrique 2980-1 de la nomenclature des ICPE

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : communes de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS BORALEX EXTENSION GRAND CAMP (siège social - 71, rue Jean Jaurès 62575 BLENDÉCQUES)

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : **durant 33 jours, du vendredi 6 octobre 2023 à 9h15 au mardi 7 novembre à 12h00**

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, sur support papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Rouvray-Saint-Denis (siège de l'enquête) et Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures d'ouverture au public. Pendant la durée de l'enquête, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé, sur lequel le dossier complet est consultable, est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/terres-rouges-dep>

Le registre dématérialisé susvisé est également accessible depuis le site internet de la préfecture ci-après : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres, aux heures d'ouverture du public – sur un poste informatique

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de **Madame Asviniya RAJESWARAN** cheffe de projets au sein de la société **BORALEX** – mail : asviniya.rajeswaran@boralex.com

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Jean-François ROLLAND, délégué régional d'Air France pour le secteur du Proche-Orient, retraité, désigné par le tribunal administratif d'Orléans, en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public en mairies de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard aux jours et heures suivants :

DATES	HEURES	LIEU
vendredi 6 octobre 2023	9h15 à 12h00	Mairie de Rouvray-Saint-Denis, 3, rue de la Mairie
samedi 21 octobre 2023	9h15 à 12h00	
samedi 14 octobre 2023	9h00 à 12h00	Mairie de Oinville-Saint-Liphard, Place des Tilleuls
mardi 7 novembre 2023	9h00 à 12h00	

Monsieur Jean GODET, Directeur général de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant;

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard, paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairies de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard (propositions et observations orales ou écrites) ;
- par voie postale, adressées en mairie de Rouvray-Saint-Denis 3, rue de la Mairie 28310, à l'attention du commissaire enquêteur ;

les observations remises au commissaire enquêteur ou qui lui auront été adressées par voie postale seront annexées au registre d'enquête ouvert en mairie de Rouvray-Saint-Denis ;

- les observations et propositions pourront être transmises sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/terres-rouges-dep> ou également être transmises via l'adresse mail suivante : terres-rouges-dep@mail.registre-numerique.fr

les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Les conseils municipaux des communes de Rouvray-Saint-Denis et Oinville-Saint-Liphard (commune d'implantation du projet) et les communes de Guilleville, Barmainville, Baudreville, Gommerville, Toury, Mérouville, Intréville, Fresnay-l'Évêque, Neuvy-en-Beauce, Trancrainville, Janville-en-Beauce, Levesville-la-Chenard (département d'Eure-et-Loir), Boisseaux, Andonville, Erceville, Outarville (département du Loiret) et Angerville (département de l'Essonne) dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, sont situées dans le périmètre d'affichage (6 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement. Les conseils municipaux de ces communes et les conseils communautaires des Communautés de communes de la Plaine Nord Loiret et Cœur de Beauce et de la Communauté d'agglomération de l'Étamptois Sud-Essonnes, sont appelés à donner leur avis sur le projet. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête. Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture, mentionné ci-dessus.

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES** : Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans les mairies susvisées, et à la préfecture d'Eure-et-Loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir. <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees/2023>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation environnementale sollicitée, assortie de prescriptions, ou prononcera un refus par arrêté motivé.